

### Barème pour le volet gratuit

Le barème d'admissibilité pour le volet gratuit est le suivant :

<b>Barème des revenus annuels (bruts)</b>	<b>Jusqu'à</b>
<b>Personne seule</b>	<b>24 570 \$</b>
<b>Famille formée d'un adulte et d'un enfant</b>	<b>30 062 \$</b>
<b>Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus</b>	<b>32 092 \$</b>
<b>Famille formée de conjoints sans enfant</b>	<b>34 195 \$</b>
<b>Famille formée de conjoints avec un enfant</b>	<b>38 259 \$</b>
<b>Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus</b>	<b>40 291 \$</b>

En vigueur le 31 mai 2021